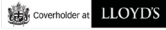




Étude et Réalisation  
d'Assurances



Service d'Assurance  
de l'Industrie Hôtelière

# QUESTIONNAIRE RESPONSABILITÉ CIVILE SERVANT À L'ÉTUDE D'UNE PROPOSITION

auprès de la compagnie NAGICO Insurance Company LTD (« l'Assureur »)

Proposant : ..... SA SARL Nom propre  
Etablissement : ..... Tél Ets : .....  
Adresse : ..... Tél perso : .....  
..... Fax : .....  
Activité : ..... N° SIRET : .....

Nom de l'exploitant : ..... Age : ..... ans

Depuis combien d'années l'exploitant exerce t'il sa profession ? ..... ans

L'établissement est-il aux normes de sécurité en vigueur ? .....

L'exploitant a-t-il subi pour son établissement une fermeture administrative ? OUI NON

Si oui, à quelle date ? . / . / . . . Pour quel motif ? .....

Capacité d'accueil : ..... Classement préfectoral : .....  
(Une copie de l'autorisation préfectorale est à joindre)

Superficie : ..... Nombre d'employés : ..... Montant des salaires : .....

Présence d'un ou plusieurs chiens de garde : OUI NON Présence de portiers : OUI NON

Avez-vous des vigiles ou des gardes indépendants sous contrat ? OUI NON

Nombre d'issues de secours : ..... Existe-t-il un restaurant, nombre de places : .....

Existe-t-il un parking ? OUI NON Nombre de places : ..... Gardienné : OUI NON

Vestiaire gardé (avec remise de contremarque) : OUI NON

Le vestiaire est-il organisé par vous-même ou par un concessionnaire\* : .....  
(\* dans ce cas, si la garantie des objets déposés est souscrite, veuillez nous communiquer les coordonnées du concessionnaire et le montant du chiffre d'affaire annuel réalisé).

Existe-t-il une piscine : OUI NON Surveillée : OUI NON

Mettez-vous des jeux à la disposition des clients ? OUI NON Nature : .....

Organisez-vous des spectacles ? OUI NON Nature : ..... Fréquence : ..... par mois

Organisez-vous des soirées « mousse » : OUI NON

Avez-vous eu des sinistres mettant en jeu votre responsabilité dans les 3 dernières années ? OUI NON  
(Rixes, blessures corporelles, vol ou dégradations en vestiaire, ...)

Date : . / . / . . . Nature : ..... Montant du dommage : .....

. / . / . . .

. / . / . . .

Avez-vous été résilié par un précédent assureur ? OUI NON Si oui, pourquoi ? .....

Dernier chiffre d'Affaires H.T. connu ou prévisionnel : ..... (renseignement indispensable)

## Garanties demandées

R.C. Exploitation sans R.C. dépositaire	OUI	NON
R.C. Exploitation dont dépositaire	OUI	NON
R.C. Propriétaire non occupant	OUI	NON

Fait à : ....., le : . / . / . . .

## Signature et cachet de l'établissement

Cabinet de courtage ERA, filiale de la MCCI

Société Anonyme au capital de 100 000 € - RCS Paris 784 702 821 - Code APE 6622 Z - N° ORIAS 07 035 162 (www.orias.fr)  
Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L.512-6 et L.512-7 du Code des Assurances  
Service réclamations ERA : 26, rue Fortuny 75017 PARIS - Tel. : 01 55 65 05 11

Soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 09



# ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION

Document d'information sur le produit d'assurance

Assureur : NAGICO INSURANCE COMPANY LTD dont le siège social est 17 Rue de la République MARIGOT 97150 Saint Martin

Distributeur : Le Cabinet de courtage ERA, agissant en vertu du Pouvoir de Souscription



Ce document d'information présente un **résumé** des principales garanties et exclusions du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Une information complète sur ce produit est fournie dans la documentation précontractuelle et contractuelle.

## De quel type d'assurance s'agit-il ?

C'est une assurance destinée à couvrir les assurés contre les conséquences pécuniaires de leur responsabilité civile en cas de dommages corporels, matériels ou immatériels causés aux tiers dans le cadre de leur activité professionnelle.



## Qu'est ce qui est assuré ?

Les garanties précédées d'une coche (✓) sont systématiquement prévues au contrat

**Les dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers par :**

- ✓ l'assuré et ses préposés ou toute personne dont l'assuré serait déclaré civilement responsable dans le cadre de ses activités déclarées
- ✓ les immeubles ou locaux occupés par l'assuré à titre professionnel
- ✓ les mobiliers, outillages, matériels, marchandises utilisés, stockés ou détenus pour l'activité de l'assuré, à l'intérieur ou à l'extérieur de ses locaux par des biens dont l'assuré a la garde, la jouissance ou l'emploi
- ✓ les animaux appartenant à l'assuré
- ✓ les sous-traitants et leurs préposés, dans l'exécution d'un travail effectué pour le compte de l'assuré.
- ✓ des démonstrations, expositions, foires ou toutes autres manifestations auxquelles l'Assuré prendrait part ou qu'il organiserait dans le cadre de son activité.

intoxication alimentaire ou empoisonnement

✓ **Les dommages corporels, matériels et immatériels subis par les préposés :**

- ✓ à l'occasion d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle résultant d'une faute inexcusable de l'employeur ou intentionnelle des préposés
- ✓ Les maladies professionnelles non classées
- ✓ Les intoxications alimentaires

**Les dommages causés aux biens confiés (hors clientèle)**

✓ **Défense Pénale et Recours**

**Garantie complémentaire optionnelle :**

**Les dommages aux biens déposés au vestiaire par la clientèle.**

Les plafonds de garantie indiqués aux conditions particulières fixent le montant maximum d'engagement de l'assureur pour chaque type de garantie.



## Qu'est ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les activités non déclarées à l'assureur
- ✗ Les dommages aux biens immeubles ou meubles dont l'assuré ou ses préposés sont propriétaires, locataires ou dépositaires
- ✗ Les dommages résultant d'un incendie, d'une explosion ou de l'action de l'eau ayant pris naissance dans les locaux de l'assuré
- ✗ La responsabilité civile des mandataires sociaux



## Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

**Principales exclusions :**

les dommages causés aux tiers par :

- ! les faits volontaires de l'assuré, sa fraude ou son inobservation consciente des documents techniques des organismes compétents à caractère officiel
- ! Les rixes impliquant l'assuré ou son personnel
- ! L'amiante, le plomb, les formaldéhydes, le tabac, les champs électriques ou magnétiques
- ! La violation délibérée des règles de sécurité et de prudence imposées par la réglementation
- ! Divulgarion de secrets professionnels, concurrence déloyale, mise en œuvre de techniques contrefaites, violations de brevets ou propriété intellectuelle

**Principales restrictions :**

**Franchise**

Une franchise reste à votre charge : elle est déduite de l'indemnité. Son montant est prévu aux conditions particulières du contrat.

**Seuil d'intervention** de 800 € pour la garantie Recours.



## Où suis-je couvert ?

- ✓ En France métropolitaine,
- ✓ Principauté de Monaco.



## Quelles sont mes obligations ?

### Lors de la souscription du contrat :

Répondre exactement aux questions posées par l'assureur pour lui permettre de connaître et d'apprécier le risque à assurer.

Fournir tous les documents et justificatifs demandés par l'assureur.

Fournir le dernier PV de la commission de sécurité avec avis favorable.

Régler la prime

### En cours de contrat :

Déclarer les circonstances nouvelles qui aggravent les risques pris en charge ou créent de nouveaux risques dans les 15 jours où vous en prenez connaissance.

Aviser les assureurs de tout changement structurel de votre société dans les 60 jours suivant la modification.

Aviser les assureurs de toute fermeture administrative ou avis défavorable à l'ouverture de l'établissement émis par la Commission de Sécurité

### En cas de sinistre :

Déclarer tout événement susceptible d'engager votre responsabilité dès que vous en avez connaissance et au plus tard dans les 5 jours ouvrés.

Indiquer la date et les circonstances des faits, ses causes connues ou présumées, sa nature et montant de la réclamation de la victime

Transmettre les pièces réclamées par l'assureur

Ne pas reconnaître sa responsabilité et ne pas transiger avec les tiers sans l'accord préalable de l'assureur



## Quand et comment effectuer les paiements ?

A la souscription du contrat puis chaque année à son renouvellement.

La cotisation annuelle est exigible à l'échéance principale. Le règlement est à effectuer sous 10 jours par chèque ou par virement.



## Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

A partir de la date de prise d'effet mentionnée au contrat. La garantie est ensuite reconduite automatiquement pour une année entière sauf résiliation par l'une des deux parties dans les cas et conditions fixés au contrat.

La couverture cesse à l'expiration du contrat.

Seuls les faits dommageables survenus entre les dates d'effet et de résiliation/ou d'expiration de la garantie sont couverts.

La 1<sup>ère</sup> réclamation du tiers, quant à elle, doit intervenir après la date d'effet et avant l'expiration de la garantie subséquente indiquée au contrat.



## Comment puis-je résilier le contrat ?

A la date d'échéance principale moyennant un préavis de deux mois.

En cas de cessation définitive d'activité professionnelle ou de changement majeur de situation : vous devez informer l'assureur dans les 3 mois suivants l'évènement. La résiliation prendra alors effet 1 mois après la date de réception par l'assureur, de cette information.

Si suite à un sinistre, l'assureur a résilié un autre contrat.

En cas de diminution du risque, si l'assureur refuse de baisser la prime.

**Dans tous les cas, la résiliation doit être demandée par lettre recommandée avec AR ou par déclaration faite contre récépissé.**

Cabinet de courtage ERA, filiale de la MCCI

Société anonyme au capital de 100 000 € - RCS Paris 784 702 821 - Code APE 6622 Z - N° ORIAS : 07 035 162 (www.orias.fr)

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L.512-6 et L.512-7 du code des assurances

Service de réclamation ERA : 26, rue Fortuny - 75017 Paris - TEL : 01 55 65 05 11

Soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09